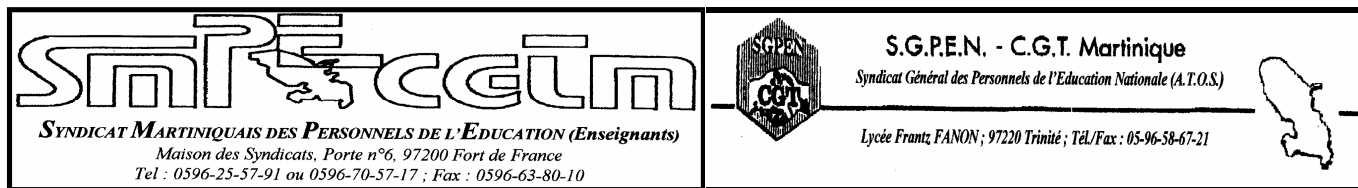


# C.G.T.M. Éducation

Bulletin d'information du SMPE-CGTM et du SGPEN-CGTM



## AVRIL-MAI 2008

Les combats perdus d'avance sont ceux que l'on refuse de livrer.

*François FILLON, le premier ministre, invité de l'édition du 19/20 du journal TV de France 3 du 17 juillet 2007, est sorti totalement du bois. Interrogé sur le projet de loi débattu au Parlement visant à mettre en place un service minimum dans les transports, il a entrepris de justifier le bien-fondé de cette décision et a envisagé de l'étendre à l'Éducation nationale.*

*« Si ça marche, je ne vois pas pourquoi on ne l'étendrait pas à d'autres domaines, parce que l'objectif c'est quand même bien de fournir en permanence le meilleur service public à tous les Français ». Et d'ajouter : « La démonstration qui sera faite de l'efficacité du dialogue social dans les transports peut ensuite servir de modèle pour être étendu dans d'autres secteurs, dont l'Éducation nationale ».*

C'est ainsi que nous débutions un communiqué du SMPE suite à la déclaration de Fillon pendant le débat au Parlement sur le service minimum dans les transports publics. Ce communiqué avait également repris comme éditorial de notre bulletin syndical de rentrée (*Septembre 2007*).



Suite à la grève du 15 mai 2008, c'est Nicolas SARKOZY qui est monté au créneau pour rassurer une certaine frange de son électorat. Il y a quelques jours, Xavier DARCOS, le ministre de l'Éducation Nationale avait été l'invité d'honneur du congrès de la PEEP que la presse française qualifie d'organisation de parents d'élèves de droite. Et qui est venu apporter son soutien sans condition à Darcos-Sarkozy-Fillon? Claude Allègre, ancien ministre socialiste de l'Éducation de Jospin, celui-là même qui essaie depuis des mois de se trouver une place dans le gouvernement de Sarkozy-Fillon.

Qu'on ne se trompe pas! L'objectif de Sarkozy n'est nullement de proposer une solution à des milliers de personnes en difficulté lors d'une grève. Il ne s'agit ni plus, ni moins que de créer un climat et d'en profiter pour revenir sur le droit de grève, le restreindre.

Comme en Angleterre avec Thatcher! C'est de cela dont il est question! Et de rien d'autre

La stratégie gouvernementale est simple :

- ◇ Monter les utilisateurs (parents d'élèves) contre les enseignants et les syndicats accusés de désorganiser les entreprises, de faire perdre des journées de rémunération aux autres catégories de travailleurs et de pénaliser les familles les plus modestes. Cela semble fonctionner à merveille d'autant plus qu'en ce moment pleuvent des révélations sur les caisses noires des syndicats, les chèques et petits cadeaux destinés à acheter les représentants de salariés. Le patronat, à qui revient l'initiative de la constitution de ces caisses, est ébloué lui aussi, mais il a la possibilité et l'avantage de laver son linge sale en famille.
- ◇ Clamer sur tous les tons et dans tous les médias, qu'aujourd'hui les syndicats ont pris la mesure de la situation économique, qu'ils ont évolué et sont devenus plus réalistes et responsables. Ce dernier message s'adresse pour une part aux travailleurs qu'il cherche à détourner de l'action syndicale en leur faisant accroire que désormais il n'est plus question de luttes, mais de dialogue social, pour l'autre aux leaders syndicaux qu'on cherche à enfermer dans le piège de la représentation.

En tout cas, ce sont là des messages inquiétants et des signaux d'alerte forts qui nous commandent de garder notre esprit critique éveillé pour avoir la possibilité d'agir ou de réagir à tout moment.

*" Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que l'on n'ose pas les faire. C'est parce que l'on n'ose pas les faire qu'elles sont difficiles " SENEQUE*

## Techniciens Ouvriers de Service : Le Conseil d'État annule un décret transférant des charges aux collectivités. 17.05 08

Le Conseil d'État a annulé vendredi un décret de décembre 2005 qui transférait aux départements et aux régions des services du ministère de l'Éducation nationale sans toutefois donner à cette annulation un caractère rétroactif. Le décret gouvernemental du 26 décembre 2005 fixait les modalités

de transfert aux départements et aux régions des "services ou parties de services qui participent dans les collèges et les lycées aux missions d'accueil de restauration d'hébergement et d'entretien général et technique à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves".

Le texte transférait également aux mêmes collectivités les missions "de recrutement et de gestion des personnels techniciens ouvriers et de service" (TOS : ndlr) exerçant dans les collèges et les lycées.

L'annulation du décret a été demandée par des départements franciliens (Seine-Saint-Denis/Val-de-Marne) la région Picardie ainsi que l'Association des régions de France qui estimaient qu'il était entaché d'illégalité.

Le Conseil d'État leur a donné raison en soulignant qu'un autre décret du 24 mai 2005 avait créé "des commissions tripartites locales" qui devaient être associées à "l'élaboration" des décrets fixant les modalités de transfert.

"Les commissions tripartites locales prévues par le décret précité du 24 mai 2005 mises en place tardivement n'ont pas été associées aux travaux préparatoires" "ni consultées" a estimé la plus haute juridiction administrative dans sa décision.

Le Conseil d'État a toutefois décidé de prononcer l'annulation du décret attaqué "à compter du 1er janvier 2009" en raison des "conséquences manifestement excessives" qu'entraînerait un "effet rétroactif de l'annulation" notamment sur les personnels et les missions qu'on leur demande d'exercer.

Les agents concernés par ces transferts devaient en effet choisir entre le statut de fonctionnaire territorial et le maintien de leur statut de fonctionnaire d'État pour une entrée en vigueur "au plus tard le 1er janvier 2009" a expliqué la juridiction qui a décidé de retenir cette date comme point de départ de l'annulation du décret attaqué.

### Vives les copains

Arnaud TEULLÉ, désavoué par l'UMP à Neuilly, devient inspecteur de l'éducation nationale par décret présidentiel.

Après Léon BERTRAND (*Voir notre bulletin de février 2008*), ancien secrétaire d'État au tourisme sous l'ère CHIRAC-VILLEPINTE, non réélu à la députation en juin 2007 et nommé lui, aussi, Inspecteur de l'Éducation Nationale, c'est au tour de l'ancien député de Neuilly :

Après avoir été désavoué par l'UMP lors des élections municipales de Neuilly-sur-Seine, puis finalement battu par Jean-Christophe Fromantin, un dissident soutenu par le parti de la majorité, Arnaud Teullé, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, a été nommé au poste d'inspecteur de l'éducation nationale à l'académie de Paris, par décret présidentiel paru au *Journal officiel* du 4 mai.

Selon *Le Figaro*, le salaire de ce poste est de "3 800 euros mensuels, sans compter les primes et les avantages". M. Teullé, qui a été membre de l'équipe municipale de M. Sarkozy en tant qu'adjoint chargé des affaires scolaires, a écopé d'une suspension de trois ans de l'UMP en raison de sa candidature dissidente.

La droite s'était déchirée à Neuilly lors de la campagne municipale. Après le départ de l'ancien porte-parole de l'Élysée, David Martinon, la ville des Hauts-de-Seine a été le théâtre d'affrontements entre les camps d'Arnaud Teullé et de Jean-Christophe Fromantin. M. Teullé, qui bénéficiait du soutien de la mère et du fils du chef de l'État, avait perdu au second tour, ne recueillant que 38,33 % des voix. » (Décret du 2 mai 2008)

### 41 ans pour avoir droit à une retraite à taux plein



C'est la décision annoncée par le ministre du travail, Xavier Bertrand. Cette annonce a amené les chefs

syndicaux français à programmer une journée de protestation pour le jeudi 22 mai 2008. Ce qui avait conduit Bertrand, et Fillon à dire que cette décision d'allonger la durée est ferme et non négociable.

A vrai dire, cette décision n'est pas une surprise: elle était déjà acquise depuis 2003, lors du vote qui a porté la durée de cotisation des fonctionnaires à 40 ans. Car il faut rappeler que le MEDEF, qui dicte aux gouvernements la politique à appliquer, avait dit que cette durée devait être portée à ... 45 ans.

La mobilisation du 22 mai a été forte, selon la presse. Mais, toujours selon la presse, il était déjà acquis que les syndicats ne s'appuieraient sur une forte participation des salariés pour appeler à une reconduction du mouvement. Elle a qualifié ce mouvement du 22 mai 2008 de baroud d'honneur.

En 2003, le SMPE-CGTM avait publié un texte faisant le bilan des manifestations sur l'allongement de la durée de cotisation et le projet de décentralisation des Atos.

# BAC PRO 3 ANS

**Le lundi 28 avril, une délégation du SMPE-CGTM a été reçue par la DAET.**

Il s'agissait pour notre syndicat, de faire remonter les inquiétudes et les interrogations de nombreux collègues sur la mise en place des Bac Pro 3ans, et de dissiper autant que possible le flou qui entoure cette « expérimentation ».

La DAET après avoir en préambule annoncé que l'académie n'avait pas opté pour le choix radical de supprimer tous les BEP et que beaucoup étaient maintenus, a exposé les raisons de la mise en place du dispositif auquel, a t'elle dit, le Recteur croit fortement, d'autant plus que dans sa tournée de présentation, il n'a pas rencontré d'opposition formelle ou affirmée.

Cette réforme correspondrait à deux nécessités†

1) Réduire le nombre d'abandons de scolarité entre la classe de 1<sup>o</sup> et la terminale.

Sans nier qu'un tel phénomène existe, il ne nous semble pas revêtir d'importance majeure et d'autre part aucune étude n'a, notre connaissance, été menée sur les raisons des abandons.

2) Relever le niveau de recrutement, par le biais de l'orientation et l'information, spécifiquement en direction des élèves de troisième ayant à leur programme un module de découverte professionnelle.

Cette élévation devrait permettre d'envisager l'ouverture de BTS qui s'ajoutant à une relance des CAP devrait à terme et, selon le Recteur, générer un solde positif en moyens.

Nous ne voyons pas très bien comment le niveau de recrutement pourrait s'élever, les collèges ayant pour mission de diriger un maximum d'élèves vers le lycée général, certains après s'y être cassés les dents, reviennent vers des formations professionnelles.

Quant à la question des BTS, il faut savoir que bien des PLP sont titulaires d'un BTS. Peuvent-ils enseigner à des étudiants préparant ce diplôme?

En outre, certains syndicats sont hostiles à ce que des PLP enseignent dans ces sections, quelque soit leur niveau de qualification.

La DAET a souligné que tout cela était une expérimentation sur laquelle il serait possible de revenir, après évaluation par l'observatoire des Bac Pro 3ans.

Sur ce sujet, nous ne nous faisons aucune illusion. Participent à cet observatoire les syndicats signataires du protocole (**SNETAA, SGEN-CFDT, SE-UNSA, SNALC-CSEN**) et à l'heure des bilans (s'il y en a), ils ne voudront, pas plus que l'administration, se remettre en cause.

Revenant sur la question des fermetures de BEP, nous avons fait observer que le fait d'ouvrir un BP 3

ans dans un établissement (LPO Rivière-Salée), alors que dans un autre établissement du même bassin (LP Marin), la même formation était maintenue sous la forme BEP + Bac Pro 2ans, nous semblait loin d'être un gage de pérennité pour les BEP, car les élèves feront le choix de la filière la plus courte.

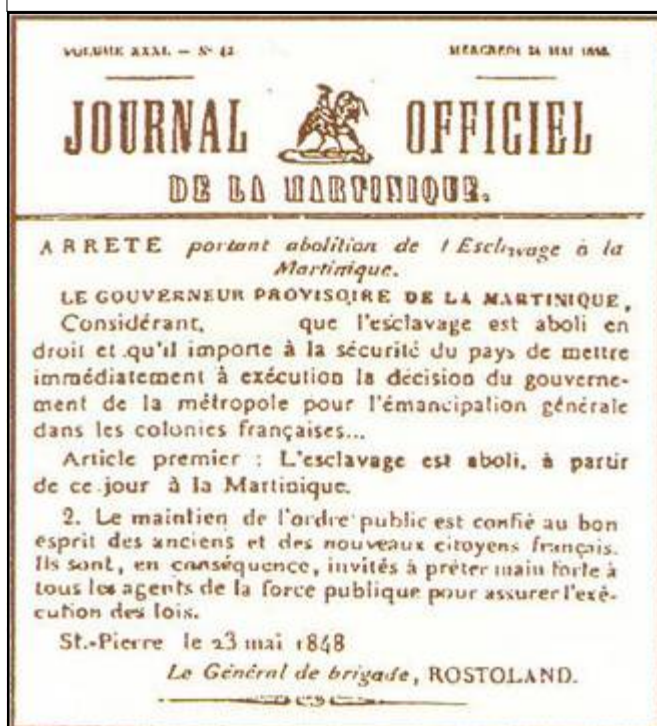
D'autre part, nous notons que dans certains bassins, de nombreuses fermetures de BEP sont programmées (c'est le cas des formations aux métiers de la comptabilité, dans le nord), ce qui risque de provoquer des orientations par défaut.

Sur la lancinante question des programmes, la DAET a réaffirmé qu'il n'y aurait, à sa connaissance, pas de changements majeurs, qu'il ne s'agissait que de répartir sur trois ans ce qui se faisait en deux, et que si réajustement il devait y avoir, l'Éducation Nationale savait pouvoir compter sur le dévouement et la compétence des PLP.

En clair, si la situation s'avère difficile, ceux qui sont en première ligne se débrouilleront. Comme pour la mise en œuvre des fameux PPCP (**Petit Peu, Comme on Peut**)

22 mai 1848-22 mai 2008  
il y a 160 ans.

Une révolte commencée dès le 20 Avril et généralisée dans l'île prend d'assaut la capitale Saint-Pierre. Une colonne de 2000 travailleurs noirs revenant de Saint-Pierre, après la libération de l'esclave Romain emprisonné, et pénétrant dans le bourg du Prêcheur, se heurte à la milice du maire béké Huc. Une fusillade éclate : 25 tués et 50 blessés. Le lendemain paraît dans le JO l'arrêté ci-dessous.



## Décès de Aimé CESAIRE : la Déclaration du SMPE-CGTM

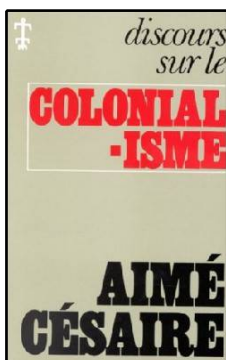
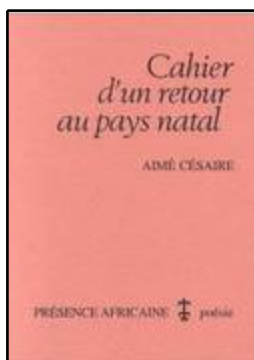
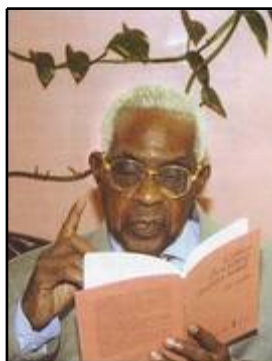


Le jeudi 17 avril 2008, Aimé CESAIRE, le nègre fondamental, est entré dans une nouvelle dimension : L'IMMORTALITÉ.

Enseignant, éveilleur de conscience, militant politique, homme de lettres: pendant des dizaines d'années, cet homme est intervenu dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle, politique, économique. Ses prises de position politique et son œuvre littéraire ont nettement indiqué de quel côté il se situait : celui des humbles, des sans-grade. L'estime dont il a joui dans la population foyalaise notamment, les réactions et témoignages entendus depuis l'annonce du jeudi 17 avril attestent qu'il a fait honneur au prénom que lui ont donné ses parents.

Le SMPE-CGTM tient à dire un grand MERCI à Aimé CESAIRE pour tout ce qu'il a fait, pour tout ce qu'il a enseigné aux femmes et hommes de son pays, pour tout ce qu'il continuera de nous apporter.

Le SMPE-CGTM invite tous les travailleurs de l'Éducation à participer très largement aux cérémonies et actes qui se tiendront en hommage à Aimé CESAIRE.



Un néocolonialiste et chasseur de primes, qui dit avoir été inspecteur d'académie en Martinique, grand défenseur de la « loi du 23 février 2005 sur les bienfaits de la colonisation » a profité du décès de Césaire pour sortir de son anonymat et faire parler de lui. Cet homme, qui se coule une retraite douce à Tahiti, a profité de cette circonstance pour déverser son venin sur Césaire. Serge Letchimy, successeur de Césaire, a demandé la révocation de cet individu à Darcos, ministre de l'Éducation nationale. Pas de réaction de ce ministre qui préfère mener la chasse aux enseignants grévistes.

### Pour joindre ou rejoindre le SGPEN-CGTM

Administratifs, Techniciens, Ouvriers de Service  
(Atos)

**AGRICOLE Roméo**

Cell. : 0696 07 58 51

Mail: r.agricole@ool.fr

LPO J. Zobel, 97215 Rivière-Salée

### Pour joindre ou rejoindre le SMPE-CGTM

Personnel d'Éducation et d'Enseignement  
(Enseignants)

**JEAN-MARIE Gabriel**

Cell. 0696 25 57 91

Mail: smpe.cgtm@wanadoo.fr

LPO J. Pernock 97214 Lorrain

### Rencontre Smpe-Cgtm/ICAP

Deux membres du Bureau du SMPE ont rencontré le mardi 15 mars deux représentants de l'« Instituto Cubano de Amistad con los Pueblos » (ICAP), Ariane SALCEDO et José PRIETO, à la Maison des Syndicats. Ces derniers étaient accompagnés de Jean ABAUL et de Michel NEDAN, de l'Association Martinique CUBA. Pour celles et ceux qui souhaitent découvrir CUBA, l'ICAP sera un interlocuteur de choix. Affaire à suivre

### Lancement du site Internet de la CGTM

Depuis le 19 mai 2008, le site Internet de la CGTM est en ligne. Il sera officiellement présenté le 2 juin. C'est grâce à la détermination de notre camarade Louis MAUGÉE (CGSSM) que ce projet a pu enfin voir le jour. Pour accéder à la page du SMPE-CGTM, cliquer sur la commande « NOS SYNDICATS ».

L'adresse: <http://www.cgt-martinique.fr>